



## ***La lettre de la sénatrice***

*Jeudi 11 septembre 2025  
Lettre d'information bimensuelle n°83*

Mesdames, Messieurs,  
Cher.e.s élu.e.s,

Comme chaque année, l'été a été marqué par les nombreuses commémorations qui nous rappellent la force de notre histoire et la nécessité de rester fidèles à nos valeurs de liberté, de justice et de fraternité.

Mais ces moments d'unité contrastent avec une rentrée politique particulièrement tendue puisqu'après seulement neuf mois à la tête du Gouvernement, le premier Ministre François BAYROU a perdu la confiance des députés par 364 voix contre 194.

Cette crise institutionnelle s'ouvre sur fond de dette publique, de pauvreté qui grandit, d'inégalités qui se creusent et d'un plan d'austérité budgétaire à hauteur de 44 milliards d'euros faisant peser l'effort sur les salariés, les retraités, les collectivités et le fonctionnement de nos services publics.

Dans ce contexte, la nomination de Sébastien LECORNU à Matignon, très proche du Président, laisse entrevoir la continuité d'une politique rejetée par la majorité des françaises et des français qui exprime dans les mouvements sociaux plus de justice sociale et fiscale.

**En première ligne de cette colère ce sont bien nos départements, nos communes et leurs élus qui demeurent le**

**seul pôle de stabilité même s'il est prévisible qu'ils soient à nouveau cette année appelés à un effort supplémentaire.**

Dès la mise en place du nouveau gouvernement le calendrier parlementaire de cette fin d'année sera très chargé avec le Projet de Loi de Finances qui doit être déposé le 7 octobre avant d'être examiné par les deux chambres pour une durée maximale de 70 jours et le Projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 50 jours.

Deux textes en suspens prendront le relais à savoir le statut de l'élu et celui sur la fin de vie.

**Face à cette crise, je souhaite l'apaisement qui ne trouvera son chemin qu'avec la mise en place de mesures ouvrant la voie à une société plus égalitaire et des services publics renforcés pour répondre aux droits fondamentaux que sont notamment la santé, l'éducation, la sécurité.**

C'est bien le sens de mon engagement chaque jour sur le terrain et dans l'Hémicycle du Sénat.

Bien chaleureusement et bonne lecture,

**Marie-Claude VARAILLAS**

**SENAT**

## **Élections municipales 2026 : dates et nouveautés à retenir**

Le Conseil des ministres du 27 août a fixé les prochaines élections municipales aux **15 et 22 mars 2026**.

### **Calendrier :**

- **Inscriptions sur les listes électorales** : jusqu'au 6 février 2026 (5 mars pour les inscriptions dérogatoires).
- **Candidatures** : dépôt des listes jusqu'au 26 février à 18h (ouverture probable autour du 9 février, selon les préfetures).
- **Campagne officielle** : du 2 au 14 mars 2026.

Depuis le **1er septembre 2025**, les règles de communication préélectorale s'appliquent : interdiction de toute promotion de la collectivité et obligation de neutralité dans les communications. Les manquements peuvent entraîner sanctions financières, voire annulation du scrutin.

## Nouveautés du scrutin:

- **Communes de moins de 1 000 habitants** (près de 25 000 communes) :
  - Fin du panachage et du scrutin plurinominal.
  - Adoption du scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec obligation de parité.
  - Règles strictes de validité des bulletins : toute modification manuscrite ou ajout/railage de noms entraînera la nullité du bulletin. Seuls sont admis les bulletins conformes, les professions de foi utilisées comme bulletins et les listes recopiées intégralement à la main et dans l'ordre .

Ces changements, particulièrement dans les petites communes, nécessitent une **large information des électeurs** pour éviter les bulletins nuls.

## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats  
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport  
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de **11** conseillers municipaux

## 2 listes A et B



### 1<sup>er</sup> TOUR

La liste A  
a la **majorité absolue** >  
elle obtient la majorité des  
sièges (prime majoritaire),  
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants  
sont répartis à la représentation  
proportionnelle à la plus forte  
moyenne **entre la  
liste A et la liste B**  
(si elle a obtenu plus de 5%  
des suffrages exprimés).

Sans  
majorité  
absolue

### 2<sup>nd</sup> TOUR

**Mêmes règles  
de répartition**  
que pour le 1<sup>er</sup> tour :  
prime majoritaire pour la  
liste arrivée en tête,  
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2<sup>d</sup> tour,  
les listes doivent avoir obtenu  
**plus de 10% des suffrages  
exprimés au 1<sup>er</sup> tour**.

Les listes qui ont obtenu plus  
de 5% peuvent fusionner.

© DILA 2025

[Plus d'informations ici](#)

## Retraite des sapeurs-pompiers volontaires : j'interpelle le ministre de l'Intérieur

*La loi du 14 avril 2023 prévoit une bonification de trimestres pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires, en reconnaissance de leur engagement.*

Cependant, plus de deux ans après, le décret d'application n'a toujours pas été publié, ce qui prive injustement les professionnels d'une bonification légitime, alors même que leur rôle est indispensable à notre modèle de protection civile.

C'est pourquoi, j'ai adressé une question écrite au Gouvernement afin de demander la publication rapide de ce décret et mieux reconnaître le volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Retrouvez ma question écrite ci-dessous :



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

#### Question écrite

### FIDÉLISATION ET RECONNAISSANCE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

*Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Intérieur sur l'avenir du régime de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR) et sur l'absence de publication du décret d'application de la réforme des retraites de 2023 pour les sapeurs-pompiers volontaires.*

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 prévoit l'attribution de trimestres supplémentaires pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires : trois trimestres après dix ans d'engagement, puis un trimestre supplémentaire tous les cinq ans. Cette mesure, tout comme la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR), vise à reconnaître et fidéliser l'engagement de celles et ceux qui constituent un pilier essentiel de notre système de protection civile.

Cependant, malgré l'engagement pris par le Gouvernement, le décret d'application n'est toujours pas publié et prive les sapeurs-pompiers volontaires de cette bonification. Cela est perçu comme une injustice, d'autant plus préoccupante que le volontariat connaît une baisse des vocations.

Comme l'a récemment démontré la gestion de l'incendie qui a ravagé l'Aude cet été, les sapeurs-pompiers volontaires jouent un rôle essentiel, non seulement face aux catastrophes climatiques, mais aussi pour pallier les carences en matière d'offre de soins. Leur engagement exemplaire doit être pleinement reconnu afin de consolider et de pérenniser notre modèle de protection civile, en pleine mutation face à la multiplication et l'intensification des épisodes climatiques dévastateurs.

C'est pourquoi elle demande au Gouvernement de préciser les délais de publication du décret d'application attendu, et de garantir la pérennisation de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR), afin de valoriser et préserver le volontariat.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

# + 807€ : la hausse alarmante du coût de la vie étudiante

*En 2025, le coût de la vie étudiante a augmenté de 4,12 % , soit 807 €, d'après l'UNEF. Une charge conséquente alors que plus d'un tiers des étudiants saute régulièrement des repas faute de moyens et que 18 % ont recours à l'aide alimentaire.*

La hausse des charges, couplée au gel des aides annoncé par le Gouvernement, conduira inévitablement à l'aggravation de la précarité étudiante.

J'ai interpellé le ministre pour demander la mise en place de mesures immédiates pour lutter contre la hausse du coût de la vie étudiante : repas à 1€, revalorisation des bourses, gel des loyers CROUS. Il est urgent d'agir.

*Retrouvez ma question écrite ci-dessous :*



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

## QUESTION ÉCRITE

### Hausse du coût de la vie étudiante

*Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la hausse inquiétante du coût de la vie étudiante.*

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF) vient de publier sa 21<sup>e</sup> enquête sur le coût de la vie étudiante. Elle révèle une hausse de 4,12 % en 2025, soit deux fois plus qu'en 2024, représentant 807 euros supplémentaires en moyenne pour les étudiants. Une charge conséquente alors que plus d'un tiers des étudiants sautent régulièrement des repas faute de moyens, et que 18 % ont recours à l'aide alimentaire (Institut français d'opinion publique, IFOP). Cela concerne tout particulièrement ceux qui travaillent en parallèle de leurs études, soit près de 40 % d'entre eux.

Cette précarité multiforme alimente leur détresse psychologique et nuit à la réussite universitaire de nombre d'étudiants, ce qui conduit à la fois à les décourager et représente dans le même temps, un coût substantiel pour la société.

L'annonce par le Premier ministre d'une année blanche, et le gel des prestations sociales qui en découle, va aggraver la précarité étudiante, d'autant plus dans un contexte marqué par la hausse des loyers (y compris ceux des résidences des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires), des charges courantes, du coût des transports et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Cette situation n'est pas soutenable. Les pistes d'action relayées par les organisations étudiantes sont nombreuses et peuvent être appliquées rapidement : généralisation des repas étudiants à 1 euro, revalorisation et élargissement des bourses, gel des loyers en résidences universitaires, construction de logements supplémentaires, etc. Il y a urgence à mettre en place ces mesures préconisées faute d'aggraver la hausse du coût de la vie étudiante.

Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour pallier cette situation.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06  
\*  
mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

## Accès aux soins et prise en charge des patients dysphagiques

Chaque année, plus de 650 000 personnes en France sont confrontées à la dysphagie, un trouble grave de la déglutition qui touche particulièrement les

*résidents en EHPAD, les patients atteints de maladies neurologiques et certains enfants polyhandicapés. Pour ces publics fragiles, l'hydratation sécurisée est un enjeu vital.*

Si les poudres épaississantes sont prises en charge par l'assurance maladie, l'eau gélifiée – pourtant souvent prescrite et bien mieux adaptée au quotidien – ne bénéficie d'aucun remboursement, entraînant un coût pouvant dépasser 400 € par mois pour les familles. Une véritable inégalité d'accès aux soins.

J'ai donc interpellé le Gouvernement par une question écrite afin de demander l'inscription des eaux gélifiées à la **liste des produits et prestations remboursables (LPPR)**, et garantir à tous les patients concernés une hydratation sûre et accessible.

*Retrouvez ma question écrite ci-dessous :*



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

**Question n° 05925 : Inscription des eaux gélifiées dans la liste des produits et prestations remboursables (LPPR)**

*Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins sur l'absence de remboursement des eaux gélifiées prescrites médicalement aux personnes souffrant de dysphagie, soit plus de 650 000 personnes en France.*

Ce trouble grave de la déglutition touche jusqu'à 40 % des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 75 % des patients atteints de maladies neurologiques et environ 8 % des enfants polyhandicapés. Chez ces publics fragiles, l'eau gélifiée est une solution d'hydratation vitale et sécurisée. Elle permet de prévenir les fausses routes et les pneumopathies d'inhalation qui peuvent entraîner de graves complications médicales et des hospitalisations lourdes. Pourtant, malgré une prescription médicale fréquente, l'eau gélifiée n'est pas remboursée par l'assurance maladie, au contraire de poudres épaississantes à base de gomme xanthane.

Or, ces poudres nécessitent une préparation rigoureuse et ne se conservent que 4 heures à température ambiante après reconstitution. En pratique, seule l'eau gélifiée prête à l'emploi constitue une solution adaptée par son conditionnement stable, notamment hors du domicile. Pourtant, son coût, pouvant atteindre 400 euros par mois en buvant 1,5 litre par jour, reste intégralement à la charge des familles ou des établissements, ce qui constitue une injustice et une inégalité d'accès aux soins.

L'eau gélifiée n'est pas remboursée au titre de l'assurance maladie au motif qu'elle ne relève pas de la définition du médicament, au sens de l'article L. 5111-1 du code de la santé publique. Elle pourrait être inscrite sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) si elle était reconnue comme un dispositif médical de prise en charge pour compenser une fonction altérée.

Elle interroge donc sur les suites qu'elle entend donner à cette situation, et lui demande l'inscription des eaux gélifiées à la liste des produits et prestations remboursables afin de garantir l'accès effectif à une hydratation sécurisée pour les patients dysphagiques.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

## Retrait-gonflement des sols : la Dordogne retenue pour expérimenter une aide préventive encore très limitée

*Le gouvernement a annoncé dimanche 7 septembre une expérimentation dans 11 départements, dont la Dordogne, pour soutenir les propriétaires confrontés*

*au retrait-gonflement des argiles (RGA), phénomène qui fragilise chaque année des milliers de maisons en raison de la sécheresse et du changement climatique.*

L'aide proposée permettra, sous conditions de ressources, de financer jusqu'à 90 % de diagnostics de vulnérabilité (plafonnés à 2 000 €) et jusqu'à 80 % de travaux de prévention (dans la limite de 15 000 €). Mais seuls les logements en zone d'exposition forte, construits depuis plus de 15 ans, non mitoyens, de deux niveaux maximum et ne présentant pas encore de dommages seront éligibles. Autrement dit, de nombreux propriétaires déjà touchés resteront exclus du dispositif et l'accumulation de critères d'éligibilité pourrait décourager les autres.

Le lancement n'interviendra qu'à l'automne 2025, pour un déploiement progressif et à titre expérimental seulement. Alors que près de la moitié du territoire est désormais concernée par le RGA et que les coûts liés à ce phénomène devraient tripler d'ici 2050, cette mesure apparaît comme un premier pas, mais qui risque de s'apparenter davantage à un effet d'annonce tant elle reste restrictive.

[\*Lien vers le décret ici\*](#)

[\*Lien vers l'arrêté ici\*](#)

## CIRCONSCRIPTION

### Hommage à Gérard Fayolle

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Gérard Fayolle, survenu cet été à l'âge de 88 ans. Ancien maire du Bugue, conseiller général, président du Conseil Général et sénateur de la Dordogne, il fut un élu engagé, profondément attaché à son territoire.

Historien passionné, Gérard Fayolle laisse une empreinte durable dans la mémoire collective de notre département. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

### Réunion publique sur l'avenir des papeteries de Condat



*J'ai participé mardi 2 septembre à la table ronde à l'initiative de l'intersyndicale et consacrée à l'avenir des papeteries de Condat, ce site industriel emblématique aujourd'hui menacé.*

Aux côtés des salariés et des élus locaux, nous avons partagé une même inquiétude face à la stratégie du groupe Lecta dont les choix industriels conduisent à l'impasse actuelle : une seule ligne encore en fonctionnement environ 20 jours par mois, des emplois fragilisés, et un avenir incertain pour un territoire déjà durement touché par le précédent PSE.

L'appel au départ de Lecta, formulé par les représentants des salariés, apparaît désormais comme la seule voie possible pour permettre un projet de reprise industrielle. Car Condat, ce sont des savoir-faire précieux, un outil moderne financé à hauteur de **33 millions d'euros d'aides publiques**, et une capacité de production qui pourrait répondre aux besoins du marché.

Je continuerai, avec mes collègues élus, à défendre ce site et ses salariés. Nous sommes en train d'interpeller les actionnaires et dans un courrier adressé en début d'été à Marc Ferracci, je demande que l'Etat s'engage pour obtenir des garanties du groupe Lecta de préserver la valeur industrielle du site dont la modernisation a été financé par des aides publiques, et tout mettre en œuvre pour préserver l'emploi.

Condat ne doit pas devenir un naufrage industriel annoncé : c'est une bataille pour l'emploi, pour l'industrie française et pour l'avenir de notre territoire.

*Retrouvez mon courrier au ministre :*



**Monsieur Marc FERRACCI**  
Ministre chargé de l'Industrie

Ministère de l'Économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

*Périgueux, le 29 juillet 2025*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous alerter sur l'évolution préoccupante de la situation des Papeterie de Condat, en Dordogne, propriété du groupe Lecta. Lors du comité social et économique extraordinaire du 10 juillet dernier, la direction a annoncé la vente prochaine de Lecta France à Torraspapel. Cette opération devrait conduire à la suppression du service commercial rattaché au site du Lardin-Saint-Lazare, tout en laissant une dette de 30 millions d'euros à la charge directe de la papeterie.

Cette annonce s'inscrit dans un climat d'incertitude croissante, renforcé par des décisions qui interrogent quant à la stratégie réelle du groupe. L'annonce, toujours lors de ce CSE, du transfert récent du siège social de la structure de la région parisienne vers Périgueux et la baisse d'activité persistante sur le site – alors même que la production est soutenue dans d'autres usines européennes du groupe – nourrissent une inquiétude grandissante chez les salariés et les élus locaux.

Ces éléments confortent malheureusement les alertes que j'ai portées à plusieurs reprises depuis fin 2023, aux côtés des syndicats et des acteurs du territoire, quant à l'absence de vision industrielle pérenne pour Condat. Il y a encore quelques mois, j'interpellais votre prédécesseur sur une délocalisation progressive de la production, la perte de savoir-faire industriel et l'absence de stratégie industrielle lisible malgré l'engagement de l'État à travers le dispositif « Rebond Industriel ».

Je rappelle que plus de 35 millions d'euros d'aides publiques ont été mobilisés depuis 2020 en soutien au site, sans que les engagements pris en contrepartie – notamment en termes d'emploi et d'activité – aient été respectés.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Je vous appelle, Monsieur le Ministre, à prendre pleinement la mesure de cette situation. Il est nécessaire que la direction du groupe clarifie rapidement ses intentions à l'égard du site. L'utilisation des fonds publics engagés au cours des dernières années doit faire l'objet d'un examen rigoureux. Et il me semble essentiel que l'État, en lien avec les collectivités et les représentants des salariés, se tienne prêt à envisager toutes les solutions permettant de garantir l'avenir du site, y compris une reprise industrielle sous d'autres formes.

Les représentants du personnel, accompagnés par le cabinet SECAFI dans le cadre du PSE en cours, m'ont fait part d'un climat social très tendu, alimenté par l'opacité de la stratégie actuelle et un sentiment d'abandon.

Le cas de Condat dépasse le seul cadre local. Il est emblématique de la dérive d'un modèle d'aides publiques aujourd'hui à bout de souffle, que le Sénat a dénoncé dans les conclusions récentes de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics aux grandes entreprises.

Je me tiens à votre disposition pour échanger à ce sujet et renouvelle ma demande faite à votre prédécesseur de venir sur place faire un point d'étape du dispositif « Rebond Industriel », comme s'y était engagé le Ministre Roland Lescure lors de son lancement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Marie-Claude VARAILLAS

---

## Réforme de l'audiovisuel public et avenir des stations locales

*Mardi 2 septembre, j'ai échangé avec Henri Stassiné, directeur d'ICI Périgord, au sujet de l'avenir des radios locales dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public.*

À travers ses émissions, ICI Périgord incarne au quotidien la mission de proximité du service public en Dordogne : informer, relayer la vie culturelle et associative, donner la parole aux habitants.

Face aux menaces de recentralisation et de réduction des moyens, j'ai rappelé mon attachement à la radio locale, maillon essentiel de la démocratie et de la vie de nos territoires.

---

## Sanilhac : cérémonie commémorative de la tragédie de Martel en 1944



*Comme chaque année nous étions nombreux ce 20 juillet pour commémorer le sacrifice des 9 maquisards au lieu-dit MARTEL à SANILHAC.*

Le plus jeune Alphonse NOZIERES avait à peine 15 ans. Évoquant le sacrifice de ces jeunes hommes dont le courage à permis le retour de la République et de la liberté, j'ai rappelé combien nous devons préserver les acquis sociaux nés du Conseil National de la Résistance comme notamment la Sécurité Sociale .

J'ai également exprimé mon refus que soit remis en cause ce jour férié du 8 mai car nous n'avons pas le droit de donner le signal d'un recul sur cette commémoration mondiale. C'est la mémoire de la Résistance, de la Shoah, des crimes nazis et la mémoire des combats pour la liberté.

---

## Parcours mémoriel de l'été



*Chaque année nous commémorons, sur les communes de notre canton Isle Manoire, les terribles événements de 1944 qui ont sacrifié 80 jeunes hommes sur les communes de ST LAURENT SUR MANOIRE, ATUR, ST PIERRE DE CHIGNAC, SAINTE MARIE DE CHIGNAC, BOULAZAC, BASSILLAC, EYLIAC.*

Derrière ces noms gravés sur les stèles et les monuments, des tortures, des vies brutalement interrompues de ces résistants morts pour notre liberté.

Ne jamais oublier nos libérateurs, c'est ne jamais oublier leur bravoure et ne pas baisser la garde face aux flux des pires idéologies.

---

## **81e commémoration de la libération de Périgueux**



*Mardi 19 août, nous nous sommes rassemblés à Périgueux pour honorer la mémoire de celles et ceux qui, au péril de leur vie, ont combattu pour la libération de la ville en août 1944.*

Devant le cénotaphe place Montaigne puis au Mur des Fusillés, élus, habitants, associations d'anciens combattants et corps constitués ont partagé le même devoir de mémoire. Nous avons rappelé le sacrifice de ces résistants, de ces jeunes, de ces anonymes, de ces familles brisées par la barbarie nazie. Parmi eux, certains avaient à peine 15 ans.

---

## **Inauguration de la piste d'athlétisme Marie-José Pérec à Périgueux**



*Présente le 28 août dernier aux côtés des élus et associations sportives afin d'inaugurer la nouvelle piste d'athlétisme, baptisée du nom de la triple championne olympique Marie-José Pérec, que Périgueux a eu l'honneur d'accueillir pour cette occasion.*

Homologué pour les compétitions régionales, ce nouvel équipement complète le parc des sports et redonne un élan à l'athlétisme en Périgord. Il comprend une piste de 400 mètres à 8 couloirs, des aires de lancers, plusieurs sautoirs, une rivière de steeple ainsi qu'un local de rangement.

Associer le nom de Marie-José Pérec à ce stade, c'est offrir à notre jeunesse une source d'inspiration : croire en ses rêves, puiser dans sa force intérieure, se dépasser.

Félicitations à tous les acteurs et partenaires mobilisés – la Ville, le Grand Périgueux, le Département, la Région, l'État – pour avoir porté ce projet ambitieux. Et un grand bravo aux athlètes et bénévoles qui font vivre cette passion au quotidien !

---

## **Saint-Laurent-sur-Manoire : une nouvelle école inaugurée !**



***Le 30 août, à l'invitation de Fanny CASTAGNEDE Maire de BOULAZAC ISLE MANOIRE , j'étais présente à l'inauguration de la nouvelle école Carmen et Alexis Félix à Saint-Laurent-sur-Manoire.***

Construire une nouvelle école est un acte fort dans notre ruralité. Entièrement reconstruite avec des matériaux durables et conçue pour offrir un cadre de travail agréable aux élèves comme aux équipes éducatives, cette école marque une étape importante pour la commune.

La mémoire de Carmen et Alexis FÉLIX, instituteurs, résistants, Justes parmi les nations, vivra désormais dans les murs de cette école, comme un hommage à leur courage, à leur humanité, à ce que l'école doit incarner : l'éveil des consciences, la curiosité, l'esprit critique.

Dans un monde traversé par les crises, les menaces et les divisions, l'école reste plus que jamais notre bien commun.

Félicitations à celles et ceux qui ont permis à cette école de renaître, et à toutes celles et ceux qui continueront à la faire vivre.

---

## **De nombreux équipements inaugurés au Pizou**



*A l'invitation du maire de Le Pizou, Lionel Vergnaud, j'ai eu le plaisir de participer ce matin aux inaugurations de fin de mandat, avec Germinal Peiro, président du Conseil départemental, mon collègue Serge MERILLOU, Jean-Paul Lotterie, président de la communauté de communes, des maires et élus, ainsi que d'habitants venus nombreux.*

Des réalisations portées par une équipe municipale engagée et qui redessinent durablement la commune :

- Un boulodrome couvert avec panneaux photovoltaïques
- 6 nouveaux logements HLM au cœur du village
- Une MAM moderne pour accueillir les tout-petits
- Un cabinet médical agrandi
- Une salle multisports flambant neuve
- et un éclairage public 100% LED

Beaucoup d'émotion au moment des discours. Le maire entouré de ses enfants et petits enfants, a annoncé ne pas se représenter aux prochaines municipales après 6 mandats mais sait pouvoir compter sur son équipe pour la relève.

Bravo à eux pour leur engagement et leur détermination constante à améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural. Alors que l'instabilité politique fragilise non seulement nos institutions nationales, mais aussi les finances des collectivités, l'échelon communal prouve plus que jamais qu'il est un pilier de notre démocratie et de l'aménagement de notre territoire.

**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#).**

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

